

## **Règlement du Jeu Destination Firestone**

### **Article 1 - Organisateur du jeu**

Bridgestone France, 23 rue du Saule Trapu 91882 Massy cedex, SIRET 361 200 389 00019, organise, un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « **Destination Firestone** », accessible uniquement par Internet sur le site [www.firestone.com](http://www.firestone.com), du 19/06/2014 dix heures au 01/09/2014 midi. Pour les besoins des présentes et dans l'ensemble du règlement, les dates et heures seront celles de Paris France.

### **Article 2 - Qui peut participer**

Le jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant sur le territoire français, disposant d'un accès à internet et d'une adresse E-mail valide durant la période du jeu. Les personnes ayant participé à l'organisation du jeu et leur famille ne peuvent participer au jeu.

Bridgestone se réserve le droit de procéder à toute vérification utile pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement.

### **Article 3 - Dépôt du règlement.**

Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'organisateur dont l'adresse figure à l'article 1 du présent règlement. Le présent règlement est déposé auprès de l'Etude SELARL D. PETEY – P-V. GUERIN – P. BOURGEAC Huissiers de Justice Associés, 221, rue du Faubourg St Honoré, 75008 PARIS. Des additifs ou modifications au règlement peuvent être publiés pendant la durée du jeu. Ils seront le cas échéant déposés chez le même huissier. Le règlement du jeu et ses éventuels additifs ou modifications est disponible sur le site du jeu durant toute la durée de ce jeu.

### **Article 4 -Dotation globale**

1 carte cadeau Nouvelles Frontières d'une valeur de 1000 € valable 1 an  
5 lots de deux pneumatiques Destination Firestone d'une valeur de 150 € le lot.

### **Article 5 - Comment gagner**

Il suffit de jouer au jeu Destination Firestone accessible à l'adresse internet [www.firestone.com](http://www.firestone.com) et d'enregistrer son score sur le site.

le 1<sup>er</sup> au classement recevra la carte cadeau Nouvelle Frontières

les 5 suivants au classement recevront chacun un train de deux pneumatiques mis à leur disposition chez le professionnel de leur choix sur le territoire métropolitain.

En cas de score d'ex aequo un tirage au sort déterminera les gagnants parmi les meilleurs scores. Tirage au sort en public le 9 septembre à l'adresse du jeu. Un seul gagnant (même nom, même adresse ou même numéro client) pour les dotations pendant toute la durée du jeu.

Tout gagnant n'ayant pas réclamé son lot avant le 15 septembre 2014 minuit sera déchu.

Les gagnants et l'ensemble des participants seront informés par E-mail à l'adresse qu'ils auront indiqué lors de leur participation.

### **Article 6 - Responsabilités**

Bridgestone France ne saurait être tenue pour responsable de tout cas de force majeure, tout événement pouvant provoquer annulation, report, modification du Jeu et des lots offerts.

Bridgestone France ne saurait être tenu pour responsable si un problème technique de quelque nature qu'il soit rend le site indisponible et ce quelle qu'en soit la durée, ou empêche l'acheminement d'un Email.

Bridgestone France se réserve le droit d'arrêter, modifier, compléter ou annuler à tout moment le Jeu et l'offre des prix.

### **Article 7 - Coordonnées et photos des gagnants**

Les gagnants autorisent, du seul fait de l'acceptation de leur prix, la Société Organisatrice à publier et/ou diffuser leurs noms, prénom et photographie sur les supports de communication et/ou publicitaires de la Société Organisatrice notamment écrits ou numériques relatifs au présent Jeu, en France et en Europe, sans que ces publications puissent ouvrir droit à une quelconque indemnité ou rémunération, autre que le prix.

### **Article 8 - Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses évolutions éventuelles et la renonciation à toute action de recours. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus, seront tranchés souverainement par Bridgestone. Bridgestone se réserve le droit si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier par avenant ou d'annuler le présent jeu et l'offre des prix. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **Article 9 - Vérification**

Bridgestone France se réserve le droit d'effectuer toute vérification utile, de demander tout justificatif et d'engager toute poursuite en cas de tentative de fraude ou falsification de documents ou d'informations.

### **Article 10 - Information**

Il ne sera répondu à aucune demande concernant le déroulement du jeu et la liste des gagnants.

### **Article 11 - Règlement**

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions du présent règlement serait considérée comme non valide, l'ensemble des autres dispositions restera applicable. Ce règlement est exclusivement régi par la loi française.

### **Article 12 - Informatique et Libertés.**

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander par simple lettre que ses coordonnées soient radiées de cette liste.

### **Article 13 - Contestation – litiges**

Toute réclamation doit être faite par écrit à Bridgestone France, grand jeu Destination Firestone, 23, rue du Saule Trapu 91882 Massy cedex et accompagnée nécessairement d'une enveloppe timbrée de retour préparée avec nom et adresse, dans un délai d'un mois à compter de la proclamation des résultats. A défaut, aucune réclamation ne sera plus acceptée.